

Gestion des déchets

La collecte et le traitement des déchets sont gérés par la Métropole Européenne de Lille. En complément de cette action, les services municipaux contribuent quotidiennement à la propreté de la commune.

Le Plan Municipal de Propreté (2015-2020)

Le PMP définit les moyens visant à améliorer la qualité et le cadre de vie des Madeleinois. Il rappelle aussi les obligations, les gestes et les comportements citoyens à respecter : la réussite de ce plan d'actions repose sur une responsabilisation de l'ensemble des acteurs.

Collecte des déchets

Les poubelles de tri et les sacs réglementaires sont distribués gratuitement aux particuliers. En cas de casse ou de vol de containers, **appelez SULO au 0800 152 337** (appel gratuit depuis un poste fixe).

En dehors des jours de collecte, les bacs et sacs plastiques ne doivent pas demeurer sur la voie publique.

Déchets non-recyclables

Mardi et vendredi à partir de 6h (sauf la rue Saint-Pierre : jeudi à partir de 12h30)

Bac couvercle gris ou sacs réglementaires noirs :

- Pots de yaourt
- Barquettes
- Gobelets en plastique
- Vaisselle cassée
- Couches culotte
- Barquettes, morceaux ou blocs en polystyrène
- Papier déchiqueté
- Sachets en plastique et surfilmages
- etc.

Déchets recyclables

Mardi à partir de 6h (sauf la rue Saint-Pierre : jeudi à partir de 12h30)

Bac au couvercle grenat ou sacs réglementaires roses :

- **Verre** : bouteilles et bocaux
- **Plastique** : bouteilles et flacons (transparents et opaques)
- **Métal** : boîtes de conserve, canettes, briques de boisson
- **Papier** : journaux, magazines, publicités
- **Carton** : propres ou sales de petites tailles

Après le tri effectué par les habitants, les déchets recyclables sont dirigés vers un centre de tri de la métropole pour y être reconditionnés par matière puis envoyés dans leurs sites de recyclage respectifs.

Mégots, masques, gants

L'abandon de mégots, de masques et gants sur la voie publique, trottoirs, espaces verts et parcs est interdit :

- Abandon de gant(s) ou de masque(s) sur la voie publique : 68 € + 152 € de frais de nettoyage lié à l'intervention des services municipaux soit **220 €**
- Abandon de mégot(s) : **68 €**

Déjections canines

Les propriétaires de chiens sont tenus de ramasser les déjections de leur animal sous peine de se voir verbalisé :

- **38 €** si vous n'avez pas de contenant adéquat pour ramasser

- 68-€ **136** € si vous abandonnez le sac sur le domaine public
- 110-€ **220** € si vous ne ramassez pas du tout (68 € + 152 € de frais de nettoyage)

Plus de 50 distributeurs « [canipoche](#) » soit près de **500 000 sachets biodégradables sont disponibles** partout dans la Ville. De plus, [3 caniparcs](#) permettent aux chiens d'être détachés en restant sous la responsabilité des maîtres.

Retrouvez également les emplacements des canipoches et caniparcs sur la [carte interactive](#)

Réparons au lieu de jeter !

- Prêter les ou donner les sur la plateforme « [On va s'aider - Entraide et partage entre Madeleinois](#) »
- Déposer les dans la **boîte à dons** en face de l'Hôtel de Ville ou à la déchèterie dans le local dédié aux objets réemployables
- Vêtements : au **vestiaire solidaire** ou dans la **borne de collecte** « pas par pas » située rue Edouard Lalo
- Livres dans les **boîtes à livres** du jardin de la Médiathèque ou du parc Malraux
- **Objets volumineux** peuvent être enlevés par les « [encombrants sur rendez-vous](#) »
- En ramenant les objets qui peuvent être réparés au **Repair Café**, tout les 3^{ème} jeudi du mois, au café le Vega, 95 rue du Pré Catelan (pour tout renseignement contactez l'association [La Petite Madeleine](#))

Autres déchets

Encombrants

Enlèvement sur rendez-vous, réservé aux particuliers

Appelez gratuitement le 0 800 203 775 ou rendez-vous sur le site « [Encombrants sur rendez-vous](#) ».

Quels déchets ?

- Les gros équipements électroménagers ou électroniques,
- Mobilier et objets divers volumineux,
- Déchets volumineux issus du bricolage familial,
- Branchages en fagots...

Déchèterie

301, rue du Président Georges Pompidou

La déchèterie est accessible gratuitement à l'ensemble des Madeleinois dans la limite de 2m³ par jour. Au-delà de ce volume l'accès est payant ([voir les tarifs](#)).

Horaires :

- Lundi de 10h30 à 18h,
- Du mardi au samedi de 7h30 à 18h
- Le dimanche et jours fériés de 9h à 13h
- Fermeture le 1^{er} janvier, 1^{er} mai, 11 novembre et 25 décembre

Quels déchets ?

- Déchets de jardinage,
- Déchets ménagers spéciaux,
- Équipements électriques et électroniques,
- Objets réemployables à destination des ressourceries...

La présentation du « [Pass'déchèterie](#) » est **obligatoire** pour certains déchets. Pour se procurer un badge le formulaire de demande est disponible sur le site de la MEL, en déchèterie ou auprès des communes. Le formulaire et le règlement sont téléchargeables dans la page [Pass Déchèterie](#).

Déchets Diffus Spécifiques (DDS)

Les Déchets Diffus Spécifiques sont des produits **dangereux** pour la santé et l'environnement. Ils comprennent essentiellement :

- Les acides (acide chlorhydrique, sulfurique, décapant, détartrants,...)
- Les bases (soude, ammoniacque, détergents, eau de javel,...)
- Les solvants liquides (diluants, détachants,...)
- Les aérosols
- Les produits phytosanitaires (fongicides, pesticides, insecticides, herbicides, engrais, ...)
- Les produits pâteux (peintures, colles, vernis, solvants, cires,...)
- Les huiles moteurs et hydrauliques et les huiles et graisses végétales
- Les médicaments, radio et déchets de soin conditionnés en boîtes réglementaires

Cette collecte se fait :

- Par des dépôts en déchèterie
- Par des apports volontaires à la camionnette DDS qui stationne Place des Fusillés et Déportés, le 1^{er} samedi de chaque mois de 9h à 10h

Les produits doivent être présentés dans leur emballage d'origine et avoir un volume inférieur à 10 litres.

Déchets de soins

Les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI), tels que les aiguilles, ne sont pas acceptés dans la collecte des ordures ménagères classiques. Les particuliers peuvent les déposer :

- Lors de la Collecte des D.D.S.
- À la déchèterie (dans des containers homologués disponibles en pharmacie)*
- Dans les centres de traitement et des collecteurs (dépôts payants). Vous pouvez obtenir la liste en téléphonant à l'Agence Régionale de Santé au 03 62 72 79 76.

Les radiographies médicales peuvent être déposées en déchèterie ou dans les établissements hospitaliers. Le cabinet de radiologie de La Madeleine vous en débarrasse gratuitement (26 rue Desaix : 03 20 06 82 80).*

*Avant le premier dépôt, il est nécessaire de réaliser un badge avec présentation de la carte vitale.

Déchets verts

Qu'est ce que les déchets verts ?

Les déchets biodégradables de jardin ou de parc (c'est-à-dire des déchets qui se décomposent au fil du temps), appelés déchets verts sont :

- l'herbe après tonte de pelouse,
- les feuilles mortes,
- les résidus d'élagage,
- les résidus de taille de haies et arbustes,
- les résidus de débroussaillage,
- les épluchures de fruits et légumes.

Pour les faibles volumes : les déchets verts (feuilles, tontes, résidus d'élagage, branches, sciures...) sont collectés dans les contenants destinés aux déchets non recyclables (poubelles grises ou sacs réglementaires noirs).

Pour les plus gros volumes : les déchets verts sont collectés à la déchèterie. Seule la rue Saint Pierre, soumise au régime de la Ville de Marcq-en-Barœul, bénéficie d'une collecte de déchets verts et des biodéchets le lundi à partir de 12h30.

Compostage collectif : un site de compostage collectif a été installé en collaboration avec la [Métropole Européenne de Lille](#), au niveau du jardin pédagogique, rue Carnot. Il est accessible sur inscription, les permanences se tiennent le mercredi de 18h à 20h et le samedi de 10h à 12h.

Individuel ou au droit de votre collectif : il est possible de bénéficier d'une [subvention municipale](#) pour l'achat d'un composteur ou lombricomposteur et d'un broyeur à végétaux.

Il est interdit de brûler à l'air libre ses déchets verts.

Les bennes enterrées pour le papier et le verre

En complément de la collecte sélective, il existe des bennes enterrées pour la collecte du verre et du papier (collecte séparée) au niveau de la place des Déportés et des Fusillés. Les autres colonnes enterrées pouvant être visibles du domaine public sont exclusivement destinées aux collectes des résidences associées.

Autres collectes

La collecte des piles et des téléphones portables

Les piles et téléphones portables sont collectés dans les endroits suivants en collaboration avec l'association « Environnemhandi » :

- Hôtel de Ville - 160 rue du Général de Gaulle (piles et téléphones portables)
- Médiathèque - 72 rue Gambetta (piles et téléphones portables)
- CCAS - 1 rue de Gantois (piles)
- Tabac le Marigny - 140 rue du Général de Gaulle (piles)
- Tabac le Flash - 227 rue du Général de Gaulle (piles)
- Tabac La Civette - 80 rue Jeanne Maillotte (piles)
- Photovideo Bataille - 142bis rue du Général de Gaulle (piles)

Les bouchons en plastiques

Les bouchons en plastique alimentaire sont collectés dans les endroits suivants en collaboration avec l'association « Les Bouchons d'Amour » :

- Hôtel de Ville - 160 rue du Général de Gaulle
- Piscine municipale - 165 rue du Général de Gaulle
- CCAS - 1 rue de Gantois
- CCA Le Millénaire - 35 rue Saint Joseph
- Médiathèque - 72 rue Gambetta
- Complexe sportif Claude Dhinnin - 258 rue Georges Pompidou
- Pôle Raquette - 305 rue Georges Pompidou

Cartouches d'encre

Depuis 2016, les cartouches jet d'encre et laser usagées sont collectées dans le hall de l'Hôtel de Ville en collaboration avec l'association « Triporteurs à Cartouches » (TAC).

Les bouchons en liège

Depuis 2017, les bouchons de liège sont collectés dans le hall de l'Hôtel de Ville en collaboration avec l'association « France Cancer ».

Pour des raisons de sécurité, la Ville ne collecte pas les ampoules et petits électroménagers. Merci de les apporter dans les lieux de collecte dédiés (magasins, déchèteries, camionnette DDS,...)

MODALITÉS DE COLLECTE DES DÉCHETS

Les récipients de collecte doivent être fermés et sortis la veille à partir de 20h.

Les récipients de collecte doivent être rentrés après la collecte avant 20h.

Pour tous renseignements ou problème de collecte

Métropole Européenne de Lille : 0 800 711 771
Appel gratuit depuis un poste fixe de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h

Liens utiles

[Site d'Esterra](#)
[Site de de la MEL : trier et collecter les déchets](#)

À télécharger

Fichier
[Plan Municipal de Propreté 2015-2020 \(.pdf - 245.95 Ko\)](#)

Fichier

[Arrêté réglementant la propreté des voies et espaces publics \(.pdf - 1.19 Mo\)](#)

Fichier

[Guide du tri de la MEL \(.pdf - 4.01 Mo\)](#)